

COMPTE RENDU
Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2021 à 20 h à la Salle des Fêtes de GOURGÉ, (selon les distanciations sociales et sanitaires en vigueur), sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

Convocation du 08 avril 2021.

Etaient présents : FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, BOINOT Eliane, RIBETTE Aurélien, AUBRUN Thomas, AUBRY Benoit, DUTERTRE Manon, BRUNET Angélique, LAMARCHE Catherine, GAULT Isabelle, MILLÉRIOUX Damien et NAULEAU Daniel.

Etaient absents excusés : METAIS Jacques pouvoir à David FEUFEU
BRAUD Catherine pouvoir à David FEUFEU
BOUDIER Mickaël

Secrétaire de séance : LAMARCHE Catherine

Conformément à l'ordonnance du 13 mai 2020 (COVID 19), Monsieur le Maire décide que cette réunion se déroule en huis-clos dans les conditions fixées par l'article L2121-18 du CGCT ;

Mouvements pendant la séance : David FEUFEU quitte la salle pour le point 2 : vote des Comptes Administratifs 2020

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

* * * * *

1 – Approbation des comptes de gestion 2020

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire précisant qu'il y a identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures des comptes de gestion du trésorier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2 Approbation des comptes administratifs 2020

Monsieur David FEUFEU, Maire, quitte la salle du Conseil

Vu les articles L2121-14, 1612-12 et 2122-21-3 du code général des collectivités territoriales,
Considérant les délais de vote du compte administratif,

Considérant les comptes de gestion établis par le comptable de la Commune et transmis dans les délais imposés par la loi,

Le Maire ayant quitté la séance, Monsieur Jean-Luc GIRARD, Adjoint aux finances fait lecture des sections de fonctionnement et d'investissement des comptes administratifs 2020 de la commune et des budgets annexes,

le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après et adopte à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs de l'exercice 2020, arrêtés comme suit :

COMMUNE

Sections	Recettes 2020	Dépenses 2020	Résultat exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	695 479.60	480 467.54	+ 215 012.06	+ 175 117.57	+ 390 129.63
Investissement	91 420.51	123 733.53	- 32 313.02	- 59 443.16	- 91 756.18
TOTAL	786 900.11	604 201.07	+ 182 699.04	+ 115 674.41	+ 298 373.45

P'TITE MARMITE

Sections	Recettes 2020	Dépenses 2020	Résultat exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	9 653.80	5 674.47	3 979.33	0	+ 3 979.33
Investissement	4 682.72	11 939.91	- 7 257.19	- 13 890.41	- 21 147.60
TOTAL	14 336.52	17 614.38	- 3 277.86	- 13 890.41	- 17 168.27

LOTISSEMENT DE L'ARCHERE

Sections	Recettes 2020	Dépenses 2020	Résultat exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	358 887.46	358 887.46	0	0	0
Investissement	358 882.02	358 884.74	- 2.72	- 5105.29	- 5 108.01
TOTAL	717 769.48	717 772.20	- 2.72	- 5 105.29	- 5 108.01

LOTISSEMENT DE SAINT MARC

	Recettes 2020	Dépenses 2020	Résultat exercice	Résultat reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	284 321.80	284 321.80	0	0	0
Investissement	283 215.80	270 573.80	+ 12 642.00	- 48 884.70	- 36 242.70
TOTAL	567 537.60	554 895.60	+ 12 642.00	- 48 884.70	- 36 242.70

3 – Vote des taux 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales ;

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020.

En effet l'article 16 de la loi n°2019- 1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes. Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Le Conseil Municipal propose de maintenir les taux en vigueur

Le taux départemental s'élevant à 18.88 % et le taux communal à 12.29 %, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 31.17 %.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribué ».

Taux pour 2021, à savoir : Taxe foncière (bâti) **31.17 %** Taxe foncière (non-bâti) **38.73 %**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux taux pour l'année 2021.

4 – Affectation des résultats

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc GIRARD, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

COMMUNE

Résultat clôture	
Fonctionnement	+ 390 129.63
Investissement	- 91 756.18

Section investissement résultat reporté /2021	-	91 756.18	(compte 001)
Besoin de financement restes à réaliser 2020	-	153 923.72	
Excédent fonctionnement reporté	+	245 679.90	(compte 1068)
Résultat de fonctionnement reporté	+	144 449.73	(compte 002)

PETITE MARMITE

Résultat clôture	
Fonctionnement	+ 3 979.33
Investissement	- 21 147.60

Section investissement résultat reporté /2021	-	21 147.60	(compte 001)
Excédent fonctionnement reporté/2021	+	3 979.33	(compte 1068)
Résultat de fonctionnement reporté/2021		0	(compte 002)

LOTISSEMENT DE L'ARCHÈRE

Résultat clôture	
Fonctionnement	0
Investissement	- 5 108.01

Section investissement résultat reporté /2021	-	5 108.01	(compte 001)
---	---	-----------------	--------------

LOTISSEMENT DE SAINT MARC

Résultat clôture	
Fonctionnement	0
Investissement	- 36242.7
	0

Section investissement résultat reporté /2021	-	36 242.70	(compte 001)
---	---	------------------	--------------

5 – vote des budgets primitifs 2021

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité les budgets primitifs comme suit :

Commune

Fonctionnement Dép. et Recettes : 845 898.73 €
Investissement Dép. et Recettes : 1 275 857.51 €

Petite marmite

Fonctionnement Dép. et Recettes : 8 015.58 €
Investissement Dép. et Recettes : 40 422.45 €

Lotissement de l'Archère

Fonctionnement Dép. et Recettes : 328 384.74 €
Investissement Dép. et Recettes : 333 492.75 €

Lotissement de Saint Marc

Fonctionnement Dép. et Recettes : 271 513.80 €
Investissement Dép. et Recettes : 276 564.50 €

6 – Complément adhésion Règlement Général Protection Données CDG 79

Cette adhésion a été voté lors de la réunion de Conseil Municipal du 28 octobre 2020 concernant le marché de mise en conformité avec le RGPD et le lot 1 correspondant à notre commune (- de 1000 habitants et – de 10 agents) a été retenu avec la société GOCONCEPTS ;

Mais les options n'ont pas été choisies, à savoir :

Option 1 : choix du délégué de l'entreprise pour mettre en place ce règlement et son suivi pour un montant de 150 € H.T./an

Option 2 : choix du délégué interne en Mairie pour la mise en place de ce règlement et son contrôle pour un montant de 95 € H.T /an

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'Option 1 pour 150 € H.T. par an.

7 – Questions diverses

7.1 Choix représentant Appel d'offres Salle des Fêtes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer M GIRARD Jean-Luc Adjoint aux finances et président de la Commission d'Appel d'Offres, pour étudier les candidatures avec le cabinet d'études concernant les travaux de la Salle des Fêtes, afin d'assurer le suivi de ces opérations.

7.2 City stade

Angélique BRUNET demande la date de réouverture de cet espace de loisirs,

Monsieur le Maire répond que compte-tenu de l'actualité sanitaire cet endroit pour l'instant reste fermé jusqu'à nouvel ordre.

FIN à 21 30 heures

Rappel des délibérations du 14 avril 2021

1. Approbation des comptes de gestion 2020
2. Approbation des comptes administratifs 2020
3. Vote des taux 2021
4. Affectation des résultats
5. Vote des budgets primitifs 2021
6. Complément adhésion Règlement Général Protection Données CDG 79
7. Questions diverses

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	BOINOT Eliane	RIBETTE Aurélien	MÉTAIS Jacques Pouvoir à David FEUFEU
AUBRUN Thomas	AUBRY Benoit	BOUDIER Mickaël Absent	BRAUD Catherine Pouvoir à David FEUFEU	BRUNET Angélique
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien	NAULEAU Daniel